



ASSEMBLEE PLENIERE DU CESER OCCITANIE/PYRENEES-MEDITERRANEE

26 Octobre 2017

LA TERRITORIALISATION DES POLITIQUES CULTURELLES EN OCCITANIE

Avis adopté à l'unanimité

Rapporteur : Arnauld CARPIER

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le CESER Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, réuni le 26 Octobre 2017, a adopté à l'unanimité l'avis sur « *La Territorialisation des politiques culturelles en Occitanie* » élaboré dans le cadre d'une autosaisine et présenté par le rapporteur M. Arnauld CARPIER.

La Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée est à ce jour confrontée à la nécessaire harmonisation des politiques culturelles héritées des deux anciennes Régions, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, qui avaient des logiques d'action différentes (intensité financière, priorités d'action...). Dans ce contexte, le CESER s'est questionné et a formulé des préconisations afin d'approfondir les échanges et perspectives de coopérations élargies des acteurs de la culture sur le territoire, ainsi que de favoriser l'accès aux expressions, aux pratiques et aux créations artistiques à un plus grand nombre.

La Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée mène aujourd'hui une politique culturelle ambitieuse lui permettant de revendiquer une action reconnue au niveau national voir international. Une grande partie de son territoire dispose de lieux, d'équipements et de manifestations culturels, ainsi que d'un maillage d'acteurs important, rendu possible par la territorialisation de son action.

Au besoin d'harmonisation des politiques culturelles des deux anciennes Régions vient s'ajouter de nouvelles contraintes. En effet, la réforme territoriale (compétence « Culture » partagée, mise en place de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP), etc.), associée à un contexte global de baisse des ressources de marges de manœuvres financières, vient compliquer l'équation pour la Région.

Afin de répondre aux enjeux du secteur culturel (artistiques, sociaux/sociétaux, économiques et territoriaux) et à la problématique d'accès à la culture au plus grand nombre, le CESER préconise à la Région de réaliser des actions sur 5 axes différents :

- **Création artistique** : donner aux artistes la possibilité de s'installer ou de rester sur le territoire après leurs études; accompagner la création sur le territoire (développement de résidences d'artistes et d'auteurs...); accompagner la formation des artistes...
- **Diffusion des expressions et des pratiques culturelles auprès d'un public le plus large possible** : développer des équipements structurants et des grandes manifestations avec les territoires les plus éloignés des offres culturelles (inciter la réalisation des manifestations « hors les murs »); améliorer la diffusion auprès des zones faiblement dotées (reconnaître notamment l'importance des lieux non dédiés exclusivement à la culture); accompagner la transition numérique; mettre en place des plans prioritaires pour les publics les plus fragiles (Plan Culturelle d'Urgence, Plan Prioritaire Jeunesse...); développer les pratiques amateurs...
- **Patrimoine et Identité** : favoriser un décloisonnement pour aller vers une politique des patrimoines, inventer une politique du patrimoine immatériel...
- **Observation et Evaluation** : consolider l'observation des politiques culturelles (création d'un observatoire régional des politiques culturelles), développer de manière systématique l'évaluation des politiques publiques...
- **Co-construction** : la Région doit poursuivre la concertation avec tous les acteurs des secteurs social, économique et associatif, de tous les territoires, en s'appuyant sur des outils et dispositifs pérennes.

Elle doit également généraliser des outils innovants pour une meilleure efficacité de l'action publique, comme la création d'Etablissements Publics de Coopération Culturelle (EPCC) pour certains grands équipements structurants - dispositif qu'elle a déjà expérimenté - ce qui facilitera le partage des investissements des collectivités territoriales concernées.

La Région doit mettre en œuvre le projet culturel régional dans le cadre d'une transversalité de ses services, métiers, et compétences (aménagement du territoire, innovation, jeunesse...).